

	Projet	Prestations d’appui à l’animation	Phase	
	Titre du document	Compte-rendu de groupe de travail	Version :	01
	Rédacteur	Clara LEVEQUE	Rédaction :	8 septembre 2022
	Destinataires	Cf. ci-dessous	Diffusion :	27 septembre 2022

## Compte-rendu de groupe de travail

Objet de la réunion :	GT OCSGE
Date de la réunion :	8 septembre 2022 à 10h00
Durée :	2h
Lieu de la réunion :	Teams

### Participants / inscrits

Prénom NOM	Organisme
Amandine HAMM	Région Grand Est
Antoine RICHARD	Région Grand Est
Arnaud BRASELLE	PNR de Lorraine
Béatrice GILET	Syndicat mixte du SCoTAM
Benoit LÉBOUCHER	Agence d’urbanisme de REIMS
Bernard DEMONTY	AGURAM
Cédric PARENT	Nancy Sud Lorraine Pole Métropolitain
Christophe BREDEL	AGAPE
Clara LEVEQUE	OID
Elodie MONNET	Reims Métropole
Fabien KOBYLARZ	CC de l’Ouest Vosgien
Jean-Marc HANCZYK	DDT 51
Julien GUERARD	SGARE
Laurence BERTRAND	Scot des Vosges Centrales
Laurent WEIBEL	SGARE
Marie-Christine KARAS	PETR Pays de Sarrebourg
Marie-Christine SCHOTT	Région Grand Est
Martin VALA	Scot des Vosges Centrales
Pierre-Olivier PECCOZ	ADEUS
Stéphane MARTIN	ADEUS
Stéphane REMY	DDT 08
Thomas DEMOLLE	Agence SCALEN
Xavier CHEIPPE	DREAL Grand Est
Yannick GROSSHANS	DRAAF
	Scot Thur Doller

## Journal des versions

Date	Version	Événement	Effectué par
08/09/2022	01	Création	Clara LEVEQUE
15/09/2022	02	Relecture, ajustements	Clara LEVEQUE
26/09/2022	03	Relecture, ajustements	Xavier CHEIPPE, Amandine HAMM

## Partage de documentations et liens

Page du GT OCS GE2 : <https://www.datagrandest.fr/portail/fr/projets/occupation-du-sol>

Nomenclature OCS GE2 :

[https://www.datagrandest.fr/portail/sites/default/files/nomenclature\\_finale\\_ocs\\_ge2\\_vf.xlsx](https://www.datagrandest.fr/portail/sites/default/files/nomenclature_finale_ocs_ge2_vf.xlsx)

Nomenclature enrichie OCS GE2 :

[https://www.datagrandest.fr/portail/sites/default/files/nomenclature\\_finale\\_ocs\\_ge2\\_vf.pdf](https://www.datagrandest.fr/portail/sites/default/files/nomenclature_finale_ocs_ge2_vf.pdf)

Ressources OCS GE2 : <https://www.datagrandest.fr/portail/fr/projets/occupation-du-sol#guide1>

## 1. ORDRE DU JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL

---

- Production de l’OCS GE2 2021/2022 : point d’avancement
- Pontage LCR : point d’avancement
- Outil geocontrib : bilan des premières remontées
- Présentation de l’outil de comparaison OCS GE2 avec différents zonages
- Méthode de calcul des ENAF à l’aide de l’OCS GE2 : retours d’expériences et échanges autour d’une méthode commune

## 2. PRODUCTION DE L’OCS GE2 2021/2022 : POINT D’AVANCEMENT

---

Les objectifs sont de disposer d’un nouveau millésime 2021/2022 et des mutations associées et de faire évoluer la nomenclature en réponse aux usages (double enjeu) **en intégrant 2 niveaux supplémentaires** :

- L’**usage militaire des emprises** : la couverture est privilégiée au sein des 5 premiers niveaux,
- Un niveau « pontage Loi Climat et Résilience » *alias LCR* (correspondant aux 8 postes de la nomenclature du décret du 29/04/2022)

Il est à noter que **l’existant (2019 et 2010) et les produits/services dérivés seront repris afin de disposer d’une donnée unique et comparable dans le temps.**

Le Dossier de Consultation est en cours de rédaction. La consultation devrait être lancée fin septembre, avec un retour des offres envisagé début novembre (passage en CAO en décembre et démarrage en janvier). **La production est estimée à une année.** Le processus reste le même que lors de la production précédente (production, contrôle qualité...).

Questions / réponses

- ∞ Usage de l’OCS GE2 en Région, lien avec l’OCSGE nationale et intégration possible dans SPARTE

L’OCS GE2 est la référence régionale en Grand Est.

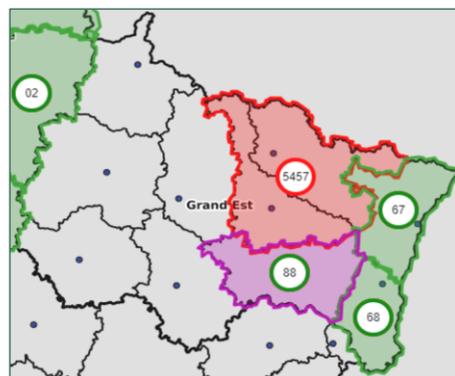
L’État et la Région en Grand Est vont produire la base de référence OCS GE2 et maintenir la dynamique tant que la base nationale d’Occupation du sol Grande Échelle (OCSGE) n’est pas produite sur l’ensemble de la Région. La suite sera organisée en fonction des évolutions et des attentes, les usages offerts par l’OCSGE nationale étant plus limités que ceux que permet l’OCS GE2 régionale.

L’OCS GE2 ne va pas intégrer l’OCS GE nationale. C’est un nouveau niveau qui va être ajouté au modèle géométrique (avec 8 postes). Cet ajout permettra, sur le territoire régional, d’avoir une lecture directe de la nomenclature LCR d’occupation du sol, au travers de sa base de données.

- ∞ BD-ORTHO

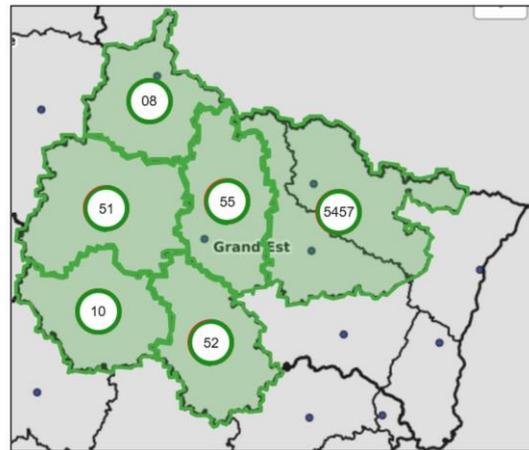
Toutes les PVA sont faites sur la région. **Toutes les ortho-images seront disponibles d’ici le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.**

- **Pour le Grand Est, en raison de la taille du territoire et des contraintes de vol, une programmation sur deux années avait été prévue avec l’équipe DataGrandEst :**
  - 54, 57, 67, 68 et 88 en 2021
  - 08, 10, 51, 52, 55 en 2022
- **Programme 2021 :**
  - En raison de la météo très défavorable de l’été 2021, seuls les départements 67, 68 et 88 ont pu être volés.
  - Les ortho-images sont disponibles



### Programme 2022 :

- Les départements 54 et 57 ont été reprogrammés
- Les acquisitions aériennes des 7 départements sont terminées.
- Le programme de réalisation des ortho-images n’est pas encore défini, mais tout sera disponible d’ici le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023
- Des ortho-express pour répondre à des besoins techniques urgents pourront être mises à disposition



Informations sur la BD-ORTHO : <https://www.datagrandest.fr/portail/fr/ressources/bd-ortho>

Dernier webinaire BD ORTHO :

[https://www.datagrandest.fr/public/webinar/webinar\\_20220901/1\\_DataGrandEst\\_Webinaire\\_ORTHO\\_20220901.pdf](https://www.datagrandest.fr/public/webinar/webinar_20220901/1_DataGrandEst_Webinaire_ORTHO_20220901.pdf)

[https://www.datagrandest.fr/public/webinar/webinar\\_20220901/2\\_DGE\\_webinaire8\\_20220901\\_BDORTHO\\_ServicesDataGrandEst.mp4](https://www.datagrandest.fr/public/webinar/webinar_20220901/2_DGE_webinaire8_20220901_BDORTHO_ServicesDataGrandEst.mp4)

[https://www.datagrandest.fr/public/webinar/webinar\\_20220901/3\\_DGE\\_webinaire8\\_20220901\\_BDORTHO\\_ONF.mp4](https://www.datagrandest.fr/public/webinar/webinar_20220901/3_DGE_webinaire8_20220901_BDORTHO_ONF.mp4)

## 3. PONTAGE LCR : POINT D’AVANCEMENT

L’objectif de ce pontage est de disposer d’une donnée **OCS GE2 unique et qui contient un niveau « LCR »**. Le calendrier sera décalé avec la production de l’OCS GE2 2021/2022.

La méthode de pontage est en cours de réalisation sur le département du Bas-Rhin. Le calendrier prévisionnel court jusqu’à novembre, afin d’asseoir la méthode, puis production d’une OCS GE2 LCR 2019/2010 sur le reste du territoire, à la suite.

- Pontage au niveau 2 de la nomenclature LCR (à 8 postes), incluant le poste 4 du décret, comprenant les sols constitués de matériaux composites
- Détection et intégration des boisements urbains, considérés comme non artificialisés dans l’approche LCR
- Intégration au nouveau produit OCS GE2 2021/22

## 4. GEOCONTRIB :

L’application Géocontrib est ouverte à tout le monde. Le registre des utilisateurs DataGrandEst est le même. Un compte DataGrandEst permet de se connecter à Géocontrib.

Pour le moment, seules trois anomalies ont été déclarées via l’application. Elles ont été contrôlées et découlent de l’absence de donnée dans la BD Topo (bâtiment). Les anomalies sont donc liées à la source et non à la donnée.

Les participants précisent qu’il n’y a pas vraiment d’anomalie pour le moment (l’exploitation de la base n’est pas encore réalisée dans certains cas).

Si certains retours ont été centralisés dans un fichier géographique, il est possible de les transmettre au GT.

**Les signalements sont possibles jusqu’au 31/10/22, date à partir de laquelle la transmission au prestataire sera réalisée en vue de la livraison d’une livraison d’une V2 avant la fin de l’année.**

Tutoriel vidéo Géocontrib : [https://www.youtube.com/watch?v=HozRuLyA-G0&list=PLIVi3J\\_ys0lSaLMY8hwzIMKAjWQyauVDN&index=4](https://www.youtube.com/watch?v=HozRuLyA-G0&list=PLIVi3J_ys0lSaLMY8hwzIMKAjWQyauVDN&index=4)

Questions / réponses / remarques

- ∞ Certaines zones sur la classe « Zones de sinistre (incendie, tempête) » alias 3340 seraient liées au scolyte (ou d’autres maladies ou nuisibles). Cette classe est assez vague pour l’englober. Mais les métiers remontent ce besoin pour aller plus loin.  
Il est à noter qu’il est compliqué de l’identifier sur photographie aérienne (malgré le fait que les zones soient localisées dans des peuplements d’épicéas).
- ∞ Un mail a été envoyé pour dire qu’une anomalie a été publiée. En revanche une anomalie a envoyé un mail à toute la liste.

## **5. PRESENTATION DE L’OUTIL DE COMPARAISON OCS GE2 AVEC DIFFERENTS ZONAGES**

---

Outil de comparaison : <https://www.datagrandest.fr/tools/compare/>

Vidéo de présentation diffusée en séance :  
<https://www.datagrandest.fr/public/ocs/comparer.mp4>

Questions / réponses / remarques

- ∞ Cet outil très pratique permet de vulgariser les usages. L’accès à la donnée doit rester un point de concentration des efforts. Tous les outils de ce genre permettent d’amener plus facilement les personnes vers la géomatique et la cartographie.
- ∞ Un point de vigilance est apporté aux vidéos sur YouTube : certains utilisateurs ne peuvent pas y accéder. En réponse à ce constat, elles sont placées systématiquement en dessous des vidéos YouTube, avec des liens vers les vidéos sur le serveur DataGrandEst. Une réflexion pour les mettre en avant est possible (optimisation, accès plus rapide/visible).

## **6. METHODE DE CALCUL DES ENAF A L’AIDE DE L’OCS GE2 : RETOURS D’EXPERIENCES ET ECHANGES AUTOUR D’UNE METHODE COMMUNE**

---

La méthode de calcul présentée par l’agence SCALEN suite à l’appel à partage est la suivante :

#### Mesure des ENAF à partir de la BD OCS GE2 :

- ENAF = postes 2 à 5 espaces agricoles, forestiers et semi-naturels, humides ou en eau
- NON NAF = poste 1 territoires « artificialisés »

#### Pistes d’amélioration du calcul :

- exclusion des bassins artificiels (poste 513) des ENAF. Certains bassins industriels sont déjà classés dans le poste 1
- prise en compte comme ENAF de certains espaces à usage militaire à partir du produit dérivé BDEM (par ex. : différencier les vastes terrains de manœuvre des délaissés des bases aériennes)

SCALEN 

**Cette dernière a été testée sur** certains espaces du Grand Nancy (modifiés), mais le calcul n’a pas été réalisé. Sur Strasbourg, le calcul réalisé rejoint ce qui a été présenté.

L’AGURAM calcule les ENAF à partir de l’OCS GE2 sans exclure les bassins artificiels, mais l’idée convient.

Une nuance est apportée sur le 133 (Bâti isolé) **sur les activités agricoles du poste 1 (Bâti isolé en zone agricole ou naturelle 1130)**. Ces espaces restent de l’espace agricole, selon une approche historique de la consommation foncière excluant les exploitations agricoles.

Ces exploitations sont prises au sens large dans la nomenclature OCS GE2 (bâtiment et petites parcelles, vergers, enclos à animaux...). Ce petit parcellaire serait à remettre dans les ENAF.

Naturellement, à un moment donné, ces bâtiments passeront dans l’artificialisé, si on se place strictement du point de vue de l’artificialisation des sols (ce qui est d’autant plus vrai pour des bâtiments agricoles importants), mais pour le moment ce n’est pas le cas avec une approche par la consommation foncière. Auquel cas, ils sont à compter dans les ENAF.

Un point de vigilance reste sur ce poste 133, car il rassemble deux types de parcelles très différentes.

A l’inverse des ENAF, pour le calcul de la Tache Artificialisée, la classe 1130 sur les exploitations agricoles n’avaient pas été retenue, mais finalement il s’avère intéressant de la remettre dans le champ artificialisé.

Pour récupérer le non bâti de ces zones (ou parcelles), il est possible de se servir du niveau 5 pour exclure la partie imperméable. Ce qui n’est pas artificialisé est récupéré.

Il est donc possible de retenir quand même ce niveau 1, et de repréciser avec le niveau 5.

L’artificialisation (perméable/imperméable) au niveau 5 donne une appréciation des contradictions.

La LCR apporte une grille de lecture supplémentaire. Le négatif des ENAF sera tout ce qui a des fonctions urbaines. C’est tout le poste de niveau 1 (sauf l’agricole). **L’agricole est bien à sortir du non ENAF.**

Dans tous les cas, un consensus sera possible, en lien avec ce classement des bâtiments agricoles.

L’arrivée d’un nouveau millésime et de nouveaux travaux pose la question de l’enrichissement/affinage de **ces espaces en transition**. Mais cela induit un biais. Par définition un espace en transition peut devenir quelque chose. Regarder vers le quoi, à postériori, n’a pas forcément de valeur pour être reproductible et/ou pertinent. Dans le cas d’un chantier (qui peut concerner de grandes surfaces), le caractère momentanément (ou “définitivement”) artificialisé /anthropisé est patent, et traduit bien une situation à un moment donné. Quand il est question de la renaturation, c’est la consommation nette plutôt que la consommation brute qui est utilisée. Il faut noter des effets de bord liés à la donnée, notamment sur les espaces en transition.

La ré-artificialisation de carrière pose des réelles questions.

Remarque sur **les plans d’eau artificiels** (poste 1) qui seraient devenus presque naturels : Ce poste peut représenter des zones intéressantes qui, avec le temps, abritent une faune devenant naturelle.

**Le poste 114** (Espaces libres en milieu urbain) pose également des questions : ces espaces libres en milieu urbain sont-ils à prendre en compte ?

### Synthèse des échanges sur les ENAF

Un consensus devrait être trouvé sur une méthode de calcul.

Les points à débattre sont ciblés :

- Bâtiments agricoles (**Bâti isolé en zone agricole ou naturelle 1130**)
- Espaces libres (Espaces libres en milieu urbain Classe 114)
- Bassins artificiels / plans d’eau
- Points déjà levés (tels que l’utilisation de la couverture au lieu de l’usage sur les zones militaires).

### Questions / réponses / remarques

- ∞ La révision du SRADDET s’appuie sur l’OCSGE2 car elle est la seule référence aujourd’hui. La base nationale est une référence mais elle ne couvrira qu’un périmètre

## Région Grand-Est – Appui à l’animation DGE

plus restreint. L’OCS GE2 va demeurer. Sur le court et moyen terme : elle va vivre, être enrichie et complétée.

- ∞ Les indicateurs utilisés dans le cadre du SRADDET seront-ils calculés sur l’OCSGE2 actuelle ou la future ?
- ∞ La visualisation des prévisions et des comparaisons entre les objectifs fixés et réalisés serait pertinente sur l’outil de visualisation.
- ∞ En clôture, un point est rappelé : le calcul de la consommation foncière se fait sur 10 ans : il faut tenir compte des corrections de temps entre les différents départements -  
> L’écart va de 8 à 11 ans entre les photos.